Guiseppe di Stefano

LA TRADUCTION DES TEXTES ANCIENS

1. Valère-Maxime est décidément l'un des auteurs anciens les plus lus au moyen âge. Le XIV^e siècle lui est particulièrement favorable, car les *Factorum ac dictorum memorabilium libri*, tout en demeurant le texte par excellence à commenter, sont mis à trois reprises en langue vulgaire, en Italie comme en France. C'est Accurso di Cremona qui, vers 1321-37, met le texte en «*vulgari missinisi*» pour le roi Pierre II; le jeune Giovanni Boccaccio s'exerce sur ce texte et en donne deux versions successives en langue toscane; Simon de Hesdin (vers 1375) et Nicolas de Gonesse (1401) se chargeront de mettre le texte à la portée du lecteur de langue française¹.

La traduction sicilienne et la traduction toscane (du moins la deuxième rédaction) sont accompagnées d'un mince apparat de gloses, tandis que la traduction française, aussi bien la partie faite par Simon de Hesdin que celle que nous devons à Nicolas de Gonesse, est «eclairee» à l'aide d'un commentaire systématique. En outre, ce dernier texte possède un prologue du traducteur de nature à nous renseigner sur les problèmes théoriques de la traduction, tels que pouvait se les poser un lettré du XIV^e siècle; ajoutons que la présence d'un commentaire permet au traducteur de fournir des éclaircissements au fur et à mesure que surgissent des difficultés, ce qui offre un mariage de théorie et de pratique de la traduction. C'est pourquoi, dans les considérations qui vont suivre, nous nous référerons de préférence à la traduction française, sans pour autant oublier d'autres textes de la même époque ou de la même famille.

C'est la théorie de la traduction, ou plus exactement le traducteur en tant que théoricien de la traduction, qui a le plus retenu l'attention des érudits modernes. Des travaux récents, de M. Monfrin notamment, nous éclairent très bien sur ce point².

Je rappellerai quand même que le traducteur de Valère fait ressortir dans sa déclaration les difficultés liées à la différence entre les deux langues, en se proposant de tirer du «brief latin» un «entendable romman»: abstraction faite des qualités linguistiques

¹ On se rapportera aussi au chapitre sur *Tradition et traduction*.

² Voir J. MONFRIN, Humanisme et traductions au moyen âge in L'Humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII^e au XIV^e siècle, Paris, 1964, pp. 217-246 ainsi que R. CRESPO, Jean de Meun traduttore della "Consolatio Philosophiae" di Boezio, «Atti della Accademia delle Scienze di Torino», CIII, 1968-69, pp. 71-170.

de l'original, c'est, somme toute, le produit de l'œuvre qui l'emporte, pour que le rapport lecteur/texte soit rendu le plus favorable.

Ainsi, le traducteur se définit-il en tant que tel, plutôt qu'en tant que producteur conditionné par ses rapports avec un mécène. Je veux dire par là que le lexicographe qu'est le traducteur n'a pas à s'inquiéter de son œuvreen tant que produit³; le traducteur sert de médiateur par rapport au texte ancien, qui s'impose pour ses qualités de style mais se situe au delà de la compétence linguistique, sémantique et encyclopédique du lecteur.

2. La langue latine semble frapper les traducteurs en raison de sa «briefté», c'est-à-dire sa concision. Simon de Hesdin parle dans sa préface de «la brieve et estrange manière de parler», où «brieve»connote, comme plus haut, une caractéristique du style et «estrange» une altérité et une distanciation linguistiques qui justifient la recherche des équivalences⁴.

En termes plus proprement lexicaux, le latin se présentera au traducteur comme étant une langue plus parfaite et plus riche que la langue vulgaire. Nicolas Oresme est le traducteur qui a le mieux posé la question en termes linguistiques dans un passage qu'il convient de rappeler:

Et comme il soit ainsi que latin est a present plus parfait et plus habondant langage que françois, par plus fort raison l'en ne pourroit translater proprement tout latin en françois. Si comme entre innombrables examples peut apparoir de ceste tres commune proposicion: *homo est animal*, car *homo* signifie homme et femme et nul mot de françois ne signifie equipeillenment.

⁴ Nous avons donné plus haut le passage de la préface qui nous intéresse ici.

Des préoccupations semblables sont enregistrées dans la préface de la traduction de Tite-Live faite par Pierre Bersuire: «Et certes, combien que la tres haute maniere du parler et la parfonde latinité que a ledit aucteur soit excedent mon senz et mon enging, comme les construccions d'iceli soient si trenchiees et si brieves, si suspendivez et si d'estranges moz que au temps de maintenant pou de gent sont qui le sachent entendre, ne par plus fort raison ramener en françois, neantmains ay je pris le labeur de la translater pour obeïr a vous, qui estes mon seigneur, et pour faire profit a tous ceulz qui par moy l'entendront et l'orront. [...] Cestui aucteur en parlant de la matiere d'armes et autrement, use en pluseurs lieux, quant li cas y eschiet, de trop de mos qui ont moult grandes significacions. Et si n'avons en langage françois nulz propres mos semblables qui toutes cestes choses puissent segnefier, ainçois convient par grans declaracions et circonloqueions donner entendre que ceulz mos segnefient» (Texte édité par J. MONFRIN, *La Traduction française de Tite-Live*, in C. SAMARAN - J. MONFRIN, *Pierre Bersuire*, prieur de Saint-Eloi de Paris (1290?-1362), in Histoire Littéraire de la France, t. XXXIX, p. 101; voir aussi P. ARCAINI, *Pierre Bersuire*, primo traduttore di Tito Livio, «Convivium», XXXV, 1967, p. 732-45).

³ Cf. J. et **C.** Dubois, *Introduction à la lexicographie*, Paris, 1971, surtout p. 9.

Et *animal* signifie toute chose qui a ame sensitive et sent quant l'en la touche. Et il n'est nul mot françois qui ce signifie precisement. Et pour ce, ceste proposicion est vraye: *mulier est homo*, et ceste est fausse: 'femme est homme'. Semblablement ceste proposicion est vraye: *homme est animal*, et ceste est fausse: 'homme est beste'. Et ainsi est il de pluseurs noms et verbes, et mesmement de aucuns sincathegoremes, si comme pluseurs preposicions et autres, qui tres souvent sont es livres dessus diz, que l'en ne peut bien translater en françois⁵.

Or si la langue latine est plus riche, le problème de la «désignation» ne pouvait pas ne pas se poser par endroits, et même fréquemment à qui fait œuvre de traducteur: le problème de la richesse est, en effet, celui de la désignation des mots et des concepts propres à une civilisation que, par la recherche des équivalences, le traducteur doit faire surgir au sein d'une autre civilisation, celle de ses lecteurs à lui.

Aussi la création du signe d'identification relève-t-elle moins de la théorie que de la pratique de la traduction. La théorie doit se faire pratique. Le traducteur français de Valère a fini par apporter une double solution; il opère le plus souvent en praticien, mais aussi, par moments, en théoricien de la traduction au moment même où il traduit.

C'est le théoricien de la traduction qui, confronté à une difficulté pratique, écrira: Il est assavoir que anciennement il ot. II. royaumez en Sezille: l'un estoit le royaume de Siracuse, une tres noble cité [...]; l'autre royaume *estoit appellé siculum en latin que je ne scay dire en rommant*, et en cest royaume estoit Messine et Rege et les autres parties de l'isle et pluseurs cités de Pulles et de Calabre⁶;

ou:

Les peuples ou pays nomme Orose on Ve livre ou XVIII^e chappitre, et pource que *je ne le say proprement niettre en romant*, je les nomme en la maniere comme il les nomme: Picentes, Vestinos, Marsos, Pelignos⁷,

⁵ N. ORESME, Le Livre de Ethiques d'Aristote, éd. Menut, New York, 1940, p. 100.

⁶ Ms B. N. Paris, franç. 282, f. 54^r (ici et *passim* c'est nous qui soulignons).

⁷ MS B. N. Paris, franç. 9749, f. 140^v; Cf. P. OROSII, *Hist. adv. paganos libri VII*, (éd. Zangmeister), V, 18: «Igitur Picentes Vestini Marsi Paeligni Marrucini Samnites Lucani...». La traduction des noms propres donne lieu à ces possibilités dans le texte français:

a) le nom latin ou plus souvent le surnom est repris sous sa forme latine: *Metellus* est *Pius* en latin et en français;

b) le surnom peut être traduit en français: le Superbus (Tarquinius) devient «l'orguilleus»

ou bien, à propos du mot socer: «pour lequel je n'ay point de propre terme en françois»⁸.

De même, la traduction de *sub asta* ou de *sub corona* gêne le traducteur et l'oblige à fournir une documentation élaborée afin de définir l'expression⁹. Oresme est non moins explicite à l'occasion:

Ne en françois ne a il pas nom bien propre¹⁰.

(ms cit., f. 354^v) ou le *Pulcher* (Clodius) devient «le bel» (f. 351^v);

c) = a) + b) on a aussi (Metellus) Pius ou «le debonnaire» (f. 407^{v}).

D'autre part, les noms de lieu sont identifiés, comme nous le verrons plus loin:

- a) d'après la vox populi;
- b) d'après un rappel personnel;
- c) d'après une encyclopédie;

sur la «traducibilità» des noms de personne ou géographiques on verra aussi les remarques de B. TERRACINI, *Conflitti di lingue e di cultura*, Venezia, 1957, p. 87.

⁸ Ms B. N. Paris, franç. 282, f. 307^v; l'information donnée au lecteur par des équivalences (cf. plus loin) est suffisante; la glose se lit en entier comme suit: «Socer qui signifie le pere de la femme d'aucun, pour lequel je n'ay point de propre terme en françois car les Parisiens l'appellent monseigneur et ceux du pais ou quel je fu nez l'appellent mon sire, et ce sont noms trop communs qui ne declarent mie proprement la nature de telle personne comme fait le mot qui est en latin». Le mot *soceri* (socres) figure parmi les mots que Pierre Bersuire glose dans les «incidens» de sa traduction de Tite-Live (cf. J. MONFRIN, *La traduction française de Tite-Live*, cit., p. 123. Sur sire/seigneur = «beau père» voir C. REGNIER, *Sur un emploi de "seigneur" qui manque à Godefroy*, «Romania», LXXXI, 1960, pp. 522-524.

⁹ Voir la longue définition de *sub corona* dans laquelle Simon de Hesdin avoue ne pas comprendre la pratique à laquelle se réfère l'expression: «Item est assavoir que jadis quant prisonniers estoient pris, après la victoire, on les vendoit soubz une haste ou soubz une couronne et ne trouvay oncques que proprement que sceust dire que c'estoit»; s'en appelle à un autre exégète: «Maistre Nicole Travet dit que c'estoit monnoie signee a une couronne», sans pour autant avancer dans sa tentative de définition: «car on ne vent pas les choses soubz la monnoie c'on en paie et pour ce seroit obscurement et improprement parlé»; essaye d'autres explications: «Aucuns autres dient que quant on les vouloit vendre on fichoit une haste, qui est a dire lance ou glaive longue, en terre»; rapproche cette définition d'une pratique de son temps: «Et ce semble que ainsi fut il parce qu'encores en chastellet et en autres justices, quant on vent les biens d'aucun par execucion, on les crie sollempnelment a certains jours par ceste maniere et appelle on ce encontre jusques au jour d'ui subhaster tant comme a vendre subz couronne»; insiste sur nonsavoir: «En verité je ne trouvay oncques proprement que ce fut»; reprend les hypothèses: «Aucuns dient...» avant de couper court à cette digression: «plus n'en scay je dire a present fors tant qu'il puet estre que...», avec dernier renvoi à la pratique du temps: «si comme on fait maintenant, car qui est serfs de cellui qui le prent» (ms cit., f. 212^r). Nicolas de Gonesse ne répétera pas cette digression: «... que ses biens fussent sousmis a la hanste c'est a dire a vendicion, car les biens d'un qui moroit devant la sentence de condempnacion ne pooient estre vendus» (ms cit., f. 401^v); ici le noyeau central D'est *plus sub hasta* mais «vendre».

¹⁰ Le Livre de Ethiques, cit. p. 165 et passim; de même, Bersuire ne traduit pas une formule sacramentelle: «Je ne met pas les paroles que dist li diz evesque (le latin dit pontifex maximus) pour ce quar elles sont très oscures a translater» (Cf. J. MONFRIN, La Traduction française, cit.,

Avec ce refus (simple difficulté, objective ou autre?) de la recherche de l'équivalence, nous restons en deçà du premier degré ou de la première catégorie des équivalences. Dans un lexique bilingue on trouverait, en correspondance de ces vocables, un blanc du côté du français assorti éventuellement d'une glose précise et détaillée. En théorie, les blancs devraient se présenter avec une fréquence très élevée et à la limite du raisonnement théorique le problème rie se présenterait même pas dans la mesure où le passage d'une langue à une autre, en tant que passage d'une expériences du monde à une autre, serait impossible. Mais les traductions n'en sont pas moins une réalité¹¹.

3. Soit cette phrase latine, empruntée à Val. Max. IX, 2, ext. 6: Saeptum enim altis parietibus locum cinere conplevit.

En langue vulgaire, le passage se présente de la manière suivante:

- -Accurso: «Ca issu fici impliri di ciniri un locu intorniatu di pariti alti» ¹².
- -Boccaccio: « Egli impieo di cenere un luogo intornato di paretii alti» ¹³.
- -Gonesse: «Il emplist de feu un lieu avironné de parois haultes» ¹⁴.

Aucun terme n'étant glosé ou commenté, les trois traductions possèdent relativement le même statut. Chaque mot a le même sémantisme que son équivalent latin. Chaque texte, confronté à l'original, peut donc fonctionner comme un dictionnaire bilingue. Ce qui plus est, du fait même de l'identité de l'original, on n'a pas de mal à convertir les trois dictionnaires bilingues en un seul dictionnaire polyglotte:

Enim	Ca	_	_
Conplevit	issu fici impliri	egli impieo	il emplist
Cinere	di ciniri	di cenere	de feu
Locum	un locu	un luogo	un lieu

p. 124; voir aussi P. CHAVY, *Les Premiers Translateurs français*, «The French Review», XLVII, 1974, pp. 557-565.

Voir les remarques de G. MOUNIN, *Problèmes théoriques de la traduction*, Paris, 1963, p. 265: «Quand nous parlons du monde dans deux langues différentes, nous ne parlons jamais tout à fait du même monde: d'où l'impossibilité théorique de passer d'une langue à une autre, quand ce passage linguistique postule un autre passage, inexistant, d'une expérience du monde à une autre»; cf. aussi G.C. LEPSCHY, *La linguistica strutturale*, Torino, 1966, p. 200, ainsi que les Actes du colloque sur *La traduzione* (Trieste, avril 1972), Trieste, 1974.

¹² Nous citons d'après *Valeriu Maximu translatatu in vulgar messinisi per Accursu di Cremona*, éd. F.A. Ugolini, Palermo, 1967.

¹³ Cf. VALERIO MASSIMO, *De' fatti e detti degni di memoria della città di Roma e delle stranie genti*, éd. R. de Visiani, Bologna, 1867; sur l'attribution de cette traduction à Giovanni Boccaccio, voir plus haut le chapitre sur *Tradition et Traductions*.

Saeptum	intorniatu	intornato	avironné
Parietibus	di pariti	di paretii	de parois
Altis	alti	alti	haultes

Les trois langues vulgaires sont solidaires dans l'emploi des radicaux, même là où les traducteurs n'ont pas gardé le radical du mot latin. Saeptum, d'ailleurs, n'a rien donné. On notera une seule exception: cinere rendu en français par «feu». Le traducteur français a préféré sans doute la clarté à la fidélité dans la mesure où c'est au lexème feu qu'est lié le sème brûler. À cette exception près, les traducteurs ont eu recours à un quasi calque de la phrase en ce qui est du lexique et de la syntaxe.

Dans l'espèce de matrice constituée par les vocables latins et leurs équivalents dans les trois langues «cibles», la série lexicographique est complète pour chacun des trois textes dérivés et pour chaque mot de l'original.

Quant à la question de l'ordre des mots, qui a souvent préoccupé nos devanciers¹⁵, elle est ici secondaire, d'un caractère général en tout cas, la langue latine étant flexionnelle, à construction libre par conséquent, ce qui n'est pas toujours le cas des langues vulgaires 16.

4. La série liée à la phrase Val. Max. IX, 2, ext. 6 ne comporte que des mots vivants pour le lecteur «moyen» des traducteurs. Tous les mots appartiennent à l'usage courant. Aucun d'eux ne relève d'un vocabulaire spécialisé, pour initiés. Cette situation, courante mais quand même privilégiée, ne se rencontre pas toujours dans la traduction d'un texte ancien et qui appartient par là à une civilisation éloignée ou dépassée. Or les textes traduits en France au XIVe siècle sont, pour la vaste majorité, des textes caractérisés par un degré assez poussé de technicité, ne fût-ce qu'au niveau des institutions qui servent de toile de fond aux exploits des personnages d'un Valère-Maxime ou d'un Tite-Live ou

¹⁴ Cf. ms B. N. Paris, franç. 282, f. 364^v.

¹⁵ L'Association Internationale des Études Françaises a dédié son VII^e Congrès (juillet 1955) à *La* Traduction, problèmes grammaticaux et stylistiques; la question de «l'ordre des mots» a été abordée notamment par J. MAROUZEAU, La Traduction, in Cahiers de l'A.I.E.F., Paris, 1956, p. 149.

On pourra toujours confronter, en guise d'exemple, la traduction de Nicolas de Gonesse avec celle de Pierre Constant, dans les Classiques Garnier; dans la traduction moderne, le participe passé est transformé en proposition principale et la principale latine en coordonnée: «il avait clos de murs élevés un espace restreint et l'avait rempli de cendres». À nous en tenir seulement à l'aspect lexicographique, disons que locum «espace restreint» est une interprétation libre du texte original sinon l'une de ces difficultés de traduction soulignées par Oresme dans le passage que nous avons cité plus haut.

même d'un Végèce¹⁷. Ici l'écart ne se situe plus au niveau des concepts, mais surtout au niveau des institutions, des faits de civilisation, c'est-à-dire des réalités les plus difficiles à rendre dans une langue accessible an lecteur «moyen». Ce qui appartenait à la réalité quotidienne du lecteur immédiat de l'original se trouve à une distance maximale du lecteur de la traduction. La tâche du traducteur consiste, encore une fois, à faire œuvre de médiateur entre le texte ancien et le lecteur moderne. Il est par définition l'humaniste capable d'accéder au texte ancien, mais un humaniste qui opère en même temps des actes anti-humanistiques afin de mettre à la portée de son lecteur le texte ancien. Son intervention se situe entre deux pôles qui représentent, l'un et l'autre, un acte arbitraire, voire violent¹⁸.

On connaît la double série de solutions qu'on peut représenter par des équivalences du type

- a) miles/«chevalier» ou pontifex/«evesque»
- b) *centurio*/« centurion » ou *manipulus*/«manipule», auxquelles j'ajouterai une sous-classe de transition entre a) et b), une sous-classe représentée par le type
 - c) dux/«duc».

Le rendement de ces solutions varie. Si nous nous plaçons au point de vue du lecteur, dans a) et c) il retrouvera des mots qui lui sont familiers parce qu'usuels: l'emploi spécifique de ceux-ci fait cependant écran par rapport à la réalité propre de l'original. Pour paradoxal que cela puisse paraître, le traducteur, dans cette «conception dynamique de l'humanisme» 19, réussit à annuler l'écart tout en le gardant par une simple transposition de la réalité à laquelle le mot se réfère. Qu'on songe à l'élégante solution qui consiste à rendre

-

¹⁷ L'enseignement moral, on le sait, est puisé dans les textes historiques; voir les remarques de O. JODOGNE, *Le caractère des œuvres "antiques" dans la littérature française du XII^e et du XIII^e siècle, in <i>L'Humanisme médiéval*, cit., surtout p. 81.

La traduction des textes classiques a quand même une histoire qui évolue de l'ancienne adaptation vers un humanisme conscient; Cf. J. MONFRIN, *Notice sur une traduction de la "Vie de César" de Suétone contenue dans le ms franç. 20312 de Bibliothèque Nationale de Paris*, in Fin du moyen âge et Renaissance, Mélanges de Philologie française offerts à R. Guiette, Anvers, 1961, pp. 203-224; voir aussi les remarques de Y. LEFEVRE, La Traduction du latin par un clerc français au XIII^e siècle, in Atti dell'VIII Congresso intern. di Studi Romanzi, Firenze, 1959, pp. 219-225.

La définition est de J. FRAPPIER, Remarques sur la peinture de la vie française du XII^e et du XIII^e siècle, in L'Humanisme médiéval, cit., p. 22; voir aussi M. D. POIRION, L'Histoire antique devant l'Humanisme à la fin du Moyen Âge, in Actes du IX^e Congrès de l'Association G. Budé,

Quirites par «Seigneurs», les Quirites/«Seigneurs» auxquels s'adresse «un consule nommé Marcus Porcius Catho» pour défendre la loi oppienne²⁰. Et c'est «beaux seigneurs» qui est la solution de mise dans le «roman antique» pour introduire le discours direct.

La solution du type b) et, seulement par son aspect formel, du type c), introduit un mot nouveau, nouveau pour le lecteur, et qui risque de se présenter comme une inconnue pour celui-ci si la situation contextuelle n'est pas apte à lui transmettre d'elle-même la charge sémantique du vocable en question²¹. Pour que cette solution soit rentable, le mot doit posséder une virtualité définitionnelle qui lui est conférée par le contexte: autrement, le traducteur se doit d'intervenir, encore une fois comme médiateur entre le mot par lui créé et son lecteur. J'insiste sur le fait que cette solution dite savante, et dont on ne saurait sous-estimer le rôle dans l'histoire de la langue, représente l'acte anti-humanistique par excellence: ou bien le lecteur connaît le mot, sous sa forme latine ou dans la réécriture française, peu importe, et il n'a pas besoin de la médiation du traducteur, ou bien cette médiation est d'un rendement nul. D'ailleurs, les gloses à la traduction sicilienne, qui elle surabonde en mots calqués, remplissent la fonction d'un dictionnaire sicilien-savant (quasi-latin)/sicilien-courant:

IV, 4, 7: villicus/«villicu, lavuraturi oy quinteru»

IX, 12, 2: penates/«li soy penati, so palazzu»

VI, 1, 4: paedagogus/«pedagogu se chiama lu mastru di li citelli»²².

Malheureusement nous ne sommes pas en mesure de répondre à la question, accessoire dans notre discours, des rapports entre le texte et ces gloses. L'édition Ugolini les porte dans l'apparat sans aucune précision supplémentaire.

5. Si les exemples que j'ai donnés représentent des solutions extrêmes, somme toute non rentables et, par là, rares lorsque la traduction s'accompagne d'une exégèse

²⁰ Cf. ms B. N. Paris, franç. 282, f. 347 à 350 (il s'agit d'une «addition» tirée de Tite-Live, XXXIV, 1). D'autres exemples à f. 175^v: «Il dist aux seigneurs le mandement de l'ost et de l'estat», et *passim*. Il est à noter que Simon de Hesdin avait défini le terme *patres conscripti* au début du texte (ms cit., f. 15^r) et peut traduire le syntagme par «Peres conscrips» (par exemple dans un discours tiré de Tite-Live; cf. ms B.N. Paris, franç. 9749, f. 127^v); cf. G. FOLENA, «Volgarizzare» e «tradurre»: idea e terminologia della traduzione dal Medio Evo italiano e romanzo all'Umanesimo europeo, in La traduzione, cit., pp. 59-109.

Paris, 1975, t. II, pp. 512-519.

²¹ Cf. T. SLAMA-CAZACU, *Langage et contexte*, The Hague, 1961, surtout pp. 207-223.

²² Voir les remarques sur les «Tecniche della traduzione» faites par F. BRUNI dans l'introduction au *Libru di li vitii et di li virtuti*, Palermo, 1973, notamment p. LXXXIX.

proprement dite, le cumul des deux solutions à l'intérieur même de la traduction produira un rendement maximal tant du point de vue linguistique que du point de vue humanistique.

Ainsi, le syntagme *magister equitum* ou le vocable *nymphae* seront-ils rendus respectivement par «son *maistre des gens de cheval* et aussy que nous disons *connoistable*»²³ et, par «les *ninfes des montagnes* que nous appelons *fees* et les appelle on Orcades selon Ysidore au VIII^e livre»²⁴, où l'élément métalinguistique «aussi que nous disons» et «que nous appelons» remplit la fonction, essentielle, de trait d'union entre les deux mondes évoqués dans le texte français.

Cette solution n'est pas forcément liée aux noms d'institutions ou aux croyances; elle s'impose tout au long du texte. Le traducteur travaille de manière à ce qu'il n'y ait pas de lacunes dans l'information véhiculée par son texte: s'il s'en tient au calque du mot latin, le contenu sémantique du mot restera une inconnue qui demandera une glose; le latin *repetundarum* (*reus*) est traduit par un calque non productif de sens et donc exigeant une définition: «coupables de repetundes, c'est à dire accusés pour aucunes debtes qu'il devait a autrui» Dans ces cas l'opération définitionnelle porte directement sur le mot latin réécrit en français. En général, le calque sera suivi d'une définition qui peut être limitée à l'addition pure et simple du mot usuel, ou qui peut donner naissance à un système de définitions, véritable discours sur le segment de la réalité recouvert par le vocable en question²⁶. Et si un seul mot usuel ne complète pas l'information, le traducteur essayera une série de propositions et d'approximations. Ainsi, le mot *matronae* peut-il être rendu par «matrones et bourgeoises» ou par une itération représentée dans la phrase suivante:

²³ Ms B. N. Paris, franç. 282, f. 111^r; dans le même contexte on rencontre «maistre de chevalerie».

²⁴ Ms cit., f. 41^r; il est à noter que le mot «nymphe» apparaît déjà chez Jean de Meun (*Roman de la Rose*, éd. Lecoy, v. 17929), moins comme mot d'usage que comme mot livresque, le passage étant imité d'Ovide. Cf. ISIDORE, *Etym.*, VIII, 11, 96. Le supplément d'information, encyclopédique en principe, se traduit par l'introduction du nom propre à l'aide d'un calque des plus économiques.

Ms cit., f. 401°. Dans la traduction toscane, «l'espressione repetundarum reus è pure sempre tradotta con una chiosa» (M. T. CASELLA, *Il Valerio Massimo in volgare, dal Lancia al Boccaccio*, «Italia Medioevale e Umanistica», VI, 1963, p. 77).

²⁶ «Sexterce estoit certaine valeur de monnoie comme seroit en nostre commune maniere une livre de Paris ou de Tournois, mais nous ne savons mie certainement qu'elle valoit pource que les monnoyes, les pois et les valeurs sont trop variés des le temps Valerius jusques a present» (ms cit., f. 300°; cf. aussi f. 314°).

«le Sénat adouna le colleige des matronnes, des beguines et nobles dames»²⁷, tout comme pour l'auteur de l'*Eneas*, dans un tableau inspiré directement du poème de Virgile, *matres* trouve son équivalent en «dames, borgoises et pucelles»²⁸. Les mots français sont présentés comme globalement équivalents au mot latin.

Mais dans la phrase suivante: «*Aruspex*: aruspice, c'est a dire comme divinateur (plus loin le manuscrit porte "divineur") et interpreteur des responces des dieux»²⁹, l'inconnue qu'est le mot «aruspice», en tant que calque, présente la difficulté supplémentaire de l'«etrangeté» du concept ou de la fonction, tant et si bien que les mots français qui le traduisent ou l'expliquent sont eux aussi des mots savants³⁰. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'introduire et/ou de traduire un mot mais, comme l'avait bien vu déjà Pierre Bersuire, un contenu³¹. De plus, le calque n'est pas toujours possible: *carniflex* sera traduit dans le même paragraphe par «occiseur» et par «bourrel»³², sans glose cette fois, les deux mots étant dans l'usage.

Le traducteur devient ainsi un producteur, un créateur de mots, celui qui essaie une série d'approximations lexicales qui ont pour conséquence d'enrichir la langue aussi bien en mots, en concepts, qu'en contenus. Si la traduction d'un texte ancien finit en effet par enrichir le vocabulaire archéologique, il n'en reste pas moins que l'opération produira le plus souvent une accumulation de termes savants et usuels, ce qui mettra en question l'équilibre de la langue, car le mot savant ou le néologisme entre en conflit avec le mot usuel³³; l'usage se chargera d'accueillir le mot nouveau en remplacement de l'ancien,

²⁸ Cf. Aen., XI, 481 et Eneas, 6853; voir G. RAYNAUD DE LAGE, Les romans antiques et la représentation de l'antiquité, «Le Moyen Âge», LXVII, 1961, pp. 247-291.

Ms cit., f. 401°; de même, «jugera, qui vault a dire en <u>rommant</u> arpent ou journee» (f. 70°).

²⁷ Ms cit., f. 217^r et 397^r; voir aussi Tite-Live, II, 40.

Ms cit., f. 401^v; le mot «arruspice» apparaît, vers 1375, dans la traduction de la *Cité de Dieu* faite par Raoul de Presles; de même «Mage» (Magne) a été employé une première fois au XIII^e siècle, mais c'est Amyot qui l'aurait introduit en français; dans la traduction de Valère, le mot est présenté comme synonyme de «prince» (ms cit., f. 364^v). Tous ces mots liés à des traductions apparaissent ou réapparaissent en français à la fin du XIV^e siècle: «fraîchement introduits, ils demandent à être compris par les lecteurs qui les reçoivent» (J. ROUDIL, *Critique textuelle et analyse linguistique*, La Haye, 1967, p. 21; voir aussi L. GUILBERT, *La créativité lexicale*, Paris, 1975).

³⁰ Encore une fois, le nom propre ou technique n'est pas traduit, mais tout bonnement défini; la phrase de Valère I, IV, 5 *«Metellus/Palladium/incolume/servavit»* est rendue à la lettre par «Metellus/en osta/le Palladium/tout sain et sauf», le mot qui représente une inconnue étant assorti d'une glose: *«Palladium*, c'est a dire le simulacre ou ymage de Minerve» (ms cit., f. 24^r).

³¹ Voir les textes cités plus haut, par. 2.

³³ Forum est traduit par «marché», ce qui exige une précision: «forum: marché, c'est a dire en la

lorsqu'il existe, ou en imposant à l'un des deux, l'ancien en principe, un rétrécissement sémantique, voire une spécialisation; mais le mot nouveau pourra tout aussi bien être rejeté ou ignoré par l'usage. Du reste, les mots qui ont une datation ancienne mais qui sont en réalité ignorés ne sont pas peu nombreux et la date de parution peut être en hiatus avec la vie proprement dite du mot³⁴. Il va de soi que la présence de la définition est étroitement liée moins à l'adoption du mot par la langue qu'à sa date de partition. La date de parution est renouvelable, si l'adoption première du mot est éphémère. Aussi, un mot comme «palestre», que le dictionnaire étymologique date du XII^e siècle (il apparaît dans l'*Eneas*), est-il suivi d'une glose: «gieux de la palestre, c'est a dire des gieux es quels les jouvenciaux se exercitoient tous nus»³⁵. En réalité, le mot est revenu à la langue au XVII^e siècle. De même «gymnastique» a une définition identique: «gieux gympnastiques, es quels on se exercitoit tout nu»³⁶. Les traducteurs introduisent le signe avec son contenu; signe et contenu peuvent demeurer un fait livresque, voir archéologique.

Une situation curieuse est celle de *creditor* et de son antonyme *debitor* (IX, VII, 4): «crediteurs sont ceulz qui doivent recevoir des debteurs»³⁷. «Crediteur» est expliqué par

court ou on traitoit les jugemens» (ms cit., f. 383^v) et «marché a présent ne signifie mie le lieu ou on vent les choses vendables, mais le lieu ou on traitoit les causes, si comme dist Isidore (ibid., f. 389^r; cf. ISID., *Etym.*, XVIII, 15); voir aussi «aux rostres; je cuide que ce estoit une court en la quele les tribuns avoient a jugier de aucunes causes» (f. 383^v). Le mot «rostres» ne peut ne pas apparaître dans ces traductions: il est enregistré dans les dictionnaires comme mot d'antiquité du XIX^e siècle!

11

On verra avec profit les communications présentées au XXIV^e Congrès de l'Association Internationale des Études Françaises (juillet 1972) dans les *Cahiers de l'Association*, Paris, 1973 et notamment L. GUILBERT, *Théorie du néologisme*, pp. 9-29 et 322: «Enfin, le problème important du point de vue de la définition du concept de néologie, c'est de savoir s'il faut considérer la néologie simplement comme un acte de création dissocié de la diffusion, de l'acceptation, ou si le néologisme doit être défini à la fois par rapport à l'acte de création et par rapport à la diffusion»; voir aussi R. TAYLOR, *Les néologismes chez Nicole Oresme, traducteur du XIV*^e siècle, dans les Actes du X^e Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes, Paris, 1965, pp. 727-736.

³⁵ Ms cit., f. 371^r; cf. M. HÖFLFR, Études de datations: état présent et possibilités d'une orientation nouvelle, dans les Actes du XII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie romanes (Bucarest, 1968), Bucarest, 1970, pp. 987-994.

Ms cit., f. 395^v; le mot est «nouveau», car il est relevé pour la première fois chez Oresme; Bersuire a «gingnasie»; Huguet signale les mots «gimnicien», «gymnasien», «gymnastique», «gymnice» comme apparaissant tous dans des traductions: le mot n'est viable qu'à l'intérieur d'une classe bien définie de textes qui l'appuient.

³⁷ Ms cit., f. 373^v.

son antonyme, ce qui est l'un des procédés définitoires des dictionnaires³⁸. Mais dans le dictionnaire les deux mots sont à tour de rôle définisseur et défini, statut impossible dans le commentaire car autrement il n'y aurait pas de glose. «Debiteur» est attesté depuis 1239 au moins, tandis que «crediteur» n'entrera dans la langue, en tant qu'italianisme, qu'au XVIII^e siècle. Gonesse n'a pas pensé à «créancier».

6. L'accumulation des termes peut être aussi la conséquence d'une préoccupation d'ordre strictement lexical qui impose au traducteur de définir le champ conceptuel du mot latin par approximations successives, additionnelles ou englobantes, ce qui reflète la difficulté d'ordre pratique énoncée dans la déclaration du traducteur, où «fort latin» est opposé à «entendable romman». Il s'agit moins de traduire des mots³⁹ que de signifier des mots et des concepts. La traduction renferme une encyclopédie des choses en même temps qu'un dictionnaire des mots. Les propositions dittologiques du type «moderation et atrempance» 40, «sans son sceu et sans son congié» 41, «le pris et la somme de rachat» 42, «selon la maniere et constume du pays» 43, «insolent et orgueilleux» 44, «recrea et

conforta»⁴⁵, «commencerent a occire et a tuer»⁴⁶, se présentent comme une série de

³⁸ Cf. J. et C. DUBOIS, *Introduction à la lexicographie*, cit., p. 84; B. QUEMADA, *Les Dictionnaires du français moderne*, Paris, 1968, p. 450.

³⁹ Mais le latin «cuncta in inritum *tela* fuderunt» (il s'agit d'une citation de P. Orose, VI, 4) est traduit par «et ainsi par telle folie gasterent leur *artillerie* et leurs *gavelos*» (ms cit., f. 213^r).

⁴⁰ Cf. Val. Max. IX, V, ext. 3: «Adeo felicitatis et *moderationis* dividuum contubernium est»: «En tant la mansion de felicité et *de modération ou d'atrempance* est devisee car felicité selonc le commun cours ne sueffre mie avec soy en l'omme orguilleux *moderation et atrempance*» (ms cit., f. 385^r).

⁴¹ «(Camillus) negat eam pactionem ratam esse, quae, postquam ipse dictator creatus esset, *iniussu suo* ab inferioris iuris magistratu facta esset» (il s'agit de Tite Live, V, 49): «Camillus disoit que les convenances n'estoient pas a tenir, lesquelles estoient faites sans son congié qui estoit leur seigneur et leur maistre et ilz avoient cellui pact fait *sanz son sceu et sanz son congié*» (ms cit., f. 175^v); la traduction, si toutefois le traducteur avait sous les yeux la même leçon, est un peu libre; elle permet quand même d'ajouter que le latin *dictator* est rendu par «leur seigneur et leur maistre» tandis que *ab inferioris iuris magistratu* est escamoté.

⁴² Ms cit., f. 175^v; le latin dit *pretium*.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Cf. Val. Max., IX, V, ext. 2: «Tam deformiter victi nescias utruin *insolentius* dictum an imprudenter»: «Tu ne saroyes a dire se le dit de lui vaincu si laidement fu plus *insolent et orgueilleux* que imprudent» (ms cit., f. 385^r); un peu plus loin (ibid., mais Val. Max. IX, V, ext. 4), *insolentiae* est traduit par «de insolence et de orgueil».

 $^{^{45}}$ Cf. Val. Max., V, 1, 9: «Sed benignis verbis recreatum» = «mais recrea et conforta par begnines paroles» (ms cit., f. 213^{r}).

dénominations doubles équivalentes à un seul terme latin.

En tant qu'expansion stylistique, la dittologie a été étudiée encore récemment par le regretté Guido Favati⁴⁷. Je me borne à signaler ici qu'il nous manque une étude qui tienne compte conjointement de la dittologie ou de l'itération en tant qu'opération définitionnelle, en tant que recherche stylistique et en tant que propriété d'une langue⁴⁸. Encore une fois, une traduction-commentaire offre un corpus bien représentatif d'où on peut extraire des exemples non moins représentatifs. Je donne comme exemple le syntagme latin spiritum posuit que Nicolas de Gonesse a rendu par «mist hors son esperit et sa vie»⁴⁹. L'élément «mist hors son esprit» n'est que la réécriture du syntagme latin, réécriture complète en ce qui est de l'analyse au niveau des lexèmes. Toutefois, la réécriture s'avère insuffisante au niveau de l'analyse des sèmes. Au sème mourir vs vivre le lecteur identifie le lexème mort vs vie et nullement esprit vs mort; d'où la nécessité de l'expansion «et sa vie», dans laquelle on verra, à l'analyse, moins le deuxième composant d'une dittologie à valeur cumulative (spiritum n'est pas traduit par esprit+vie) qu'une glose à valeur synonymique: spiritum = esprit i.e. vie. Dans la langue du traducteur, langue toujours conditionnée par la présence du modèle, «vie» est le synonyme en diachronie de spiritum⁵⁰. On remarquera que d'un point de vue strictement lexicologique, c'est «esprit» qui est l'expansion de «vie», vu que la présence du vocable «vie» est nécessaire au sens, «esprit» étant superflu pour le lecteur de l'époque.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'on aurait tort de suivre Knops dans une étude par ailleurs intéressante, lorsqu'il propose de voir dans le procédé d'accumulation ou de la traduction double un certain «désir d'épater le bourgeois»⁵¹, et ceci d'autant plus qu'il y a là une propriété de la langue: ni le même phénomène a été remarqué au sujet des

⁴⁶ Ms cit., f. 175^r.

⁴⁷ G. FAVATI, *Nascita e morte dell'iterazione sinonimica come dittologia*, in *Omaggio a Guerrieri-Crocetti*, Genova, 1971, pp. 237-285; voir aussi C. SEGRE, *I volgarizzamenti del Due e Trecento*, Torino, 1953, p. 62 (réimprimé in *Lingua, stile e società*, Milano, 1963, pp. 49-78).

⁴⁸ Nous reprenons notre discours plus loin à propos de la traduction française du *Décaméron*.

⁴⁹) Ms cit., f. 401^v. Cf. P. MICHAUD-QUANTIN, *La Classification des puissances de l'âme au XII^e siècle*, «Revue du moyen âge latin», V, 1949, pp. 15-34.

⁵⁰ À confronter avec l'exemple fourni par J. MONFRIN, *Notice sur une traduction de la "Vie de César" de Suétone*, cit., p. 216: *in deorum numerus relatus est* est traduit par «il fut comme on dit maintenant canonisé ou consacré et nombré ou nombre des dieux»; encore une fois, malgré la coordination et l'inversion, il s'agit d'une traduction par le calque assorti d'une glose.

⁵¹ J. P. H. KNOPS, Étude sur la traduction française de la Morale à Nicomaque par Nicole Oresme, La Haye, 1952, p. 62.

traducteurs du XVI^e siècle⁵².

7. La série d'exemples avancés semble souligner la tendance du traducteur à faire passer des données inconnues dans sa traduction au moyen du calque, de la réécriture qui, du coup, se fait innovation, néologisme pour la langue-cible. L'effort de création est à entendre comme un certain apport de moyens linguistiques qui traduisent une pensée et une réalité exprimées dans une autre langue. Le recours au procédé définitionnel est foncièrement pragmatique. La traduction par réécriture semble être partout non rentable, ou, tout au plus, conservatrice. La traduction par le calque avec addition du mot courant fait appel à la complicité du lecteur dans le décodage du texte.

Au delà de ces deux options, le traducteur fournira lui même l'information en substituant au mot d'usage une définition au sens courant, une analyse, un dossier, conformément à la recommandation de Bersuire.

Une analyse systématique des définitions introduites montre que tous les procédés définitoires évoqués par les lexicographes modernes, depuis que la réflexion sur l'opération définitionnelle a pris de l'ampleur et de la profondeur⁵³ se retrouvent dans la traduction ou en marge de celle-ci, y compris la définition illustrée par l'exemple⁵⁴.

-

⁵² « Nous n'insisterons pas sur le redoublement des mots: tous les traducteurs en prose, au XVI^e siècle, lui donnaient l'exemple. Cela conférait à la phrase de l'ampleur et du rythme» (R. LEBEGUE, *La Syntaxe de Malherbe traducteur de Sénèque*, in *Cahiers de l'A.I.E.F.*, Paris, 1956, p. 144).

p. 144).

⁵³ Parmi les travaux les plus récents, on retiendra au moins A. REY, À propos de la définition lexicographique, «Cahiers de lexicologie», 7, 1965, pp. 67-80; B. POTTIER, La Définition sémantique dans les dictionnaires, «Travaux de Linguistique et de Littérature», 111, 1965, pp. 33-39; J. REY-DEBOVE, La Définition lexicographique: recherches sur l'équation sémique, «Cahiers de Lexicologie», 8, 1966, pp. 71-94; R.L. WAGNER, Les Vocabulaires français, Paris, 1967; J. REY-DEBOVE, La Définition lexicographique: bases d'une typologie formelle, «Travaux de Linguistique et de Littérature», V, 1967, pp. 141-159; G. MATORÉ, Histoire des dictionnaires français, Paris, 1968; B. QUEMADA, Les Dictionnaires du français moderne, Paris, 1968; J. et C. DUBOIS, Introduction à la lexicographie, Paris, 1971; J. REY-DEBOVE, Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français, The Hague-Paris, 1971; R. MARTIN, Structure de la définition lexicographique, communication faite au XIV^e Congrès International de Linguistique et Philologie romanes (Naples, 15-20 avril 1974), à paraître dans les Actes du congrès; K. BALDINGER, Introduction aux dictionnaires les plus importants pour l'histoire du français, Paris, 1974; J. DEMANUELLI, Aspects sémantiques de la définition lexicographique, in Travaux III de Linguistique et de Littérature, Université de Saint-Étienne, 1972, pp. 35-55.

[«]Et ces choses Valerius appele *ancilia*, et Papie dist que c'est verge d'or, mais il dist aussi que *ancilia* segnefie armes ou escus, et ces escus devoient porter les prestres de Mars, de quoi Lucans ou premier livre dist que le prestre de Mars portoit tous liés l'escu au col: *Et Salius leto portans ancilia collo*, et estoit tel prestre appelé *Salius*» (ms B.N. Paris, franç. 9749, f. 8°; *De Bello civili*,

La traduction est donc un dictionnaire bilingue et/ou un dictionnaire encyclopédique.

La longueur de la définition sera en fonction de la quantité et de l'articulation de l'information qu'elle véhicule. L'analogie avec le dictionnaire s'impose à double titre. Par rapport au lexicographe qui confectionne un dictionnaire, le traducteur a l'avantage d'écarter tous les mots courants, les plus difficiles à définir. D'autre part, si le lexicographe a affaire à une masse de mots à basse fréquence, le traducteur lui a affaire à des mots à fréquence nulle. Il en créera et arrêtera la dénomination, par le calque de préférence, et avec la dénomination il fournira les qualifications et les fonctions.

C'est le mot *urna*, dont la traduction par «vaissel» (mais non «vase»), son genre prochain, aurait été suffisamment évocatrice d'autant plus que le contexte possède l'information virtuelle, qui semble présenter le dossier type:

Il estoit pour lors de constume qu'on ardoit les corps des morts et les cendres on preservoit en un certain vaissel qu'on appelait urne⁵⁵.

À la définition proprement dite, englobante et par genre prochain («urne» est inclus dans «vaissel»), le traducteur ajoute l'information encyclopédique qui replace le mot urne = vaissel dans un contexte de civilisation spécifique: pour lors/il estoit de constume/on ardoit les corps des morts/on preservoit les cendres en.../La destination de l'objet est suffisamment évoquée et délimitée.

8. La définition naît de l'expérience, au sens large, du traducteur, expérience d'un homme connoté par sa culture et par sa position dans le monde. C'est le Simon de Hesdin appartenant à l'ordre de saint Jean de Jérusalem qui apparaît dans cette glose:

En Frige la Majour est la cité de Smirne en la quelle Omer le poete fut nez et laquelle fonda Theseus le roy d'Athaines, selon Ysidore au VI^e livre, et est maintenant appellee Lisimere et la tiennent ceulx de nostre Religion encontre les Turcs lesquels tiennent toutes ces parties⁵⁶.

Mais le plus souvent c'est son expérience livresque qui est mise à profit, avec les renvois très fréquents à Isidore, à Papias, à Hugutio, au*Grecismus* d'Evrart⁵⁷, sans pour

I, 603); Cf. J. REY-DEBOVE, *Nature et fonction de l'exemple dans les dictionnaires*, dans les Actes du XII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie romanes, éd. cit. pp. 1049-1056.

⁵⁵ Ms, B. N. Paris, franç. 282, f. 360^r.

⁵⁶ Ms cit., f. 98^r et f. 268^v; Cf. ISID., *Etym.*, XV, 1, 39.

⁵⁷ Cf ms cit., g. 292^v; on trouvera le relevé complet des auteurs mis à profit par Nicolas de Gonesse dans G. DI STEFANO, *Tendenze culturali del primo Umanesimo francese*, «Studi Francesi», 27, 1965, pp. 401-417.

autant que soit exclu, comme pendant, le renvoi à l'expérience intuitive du lecteur et l'appel à sa collaboration:

Corsique selonc ce que dist Ysidores est une ysle denommee d'une femme qui fut appellee Corsa/ et est maintenant en la dominacion des Arragons⁵⁸; ou bien:

Il est assavoir que a Romme estoit anciennement constume de faire jeux en l'onneur de leurs dieux ou deesses/ sy comme nous faisons a la foiz de Dieu et d'aucun saint tant pour esbatement comme pour mouvoir la devocion des gens⁵⁹;

jusqu'à identifier le lecteur avec l'auteur:

Cypre chascun scet que c'est⁶⁰.

Comme plus haut le rendement linguistique, ici le rendement encyclopédique est maximal.

Au chapitre de l'expérience livresque du traducteur on ne saurait négliger l'apport de la tradition exégétique en général⁶¹ et plus spécialement celle qui est liée au texte de Valère-Maxime tout au long du XIV^e siècle:

Il est assavoir que un expositeur dist ycy que ces Soraniens sont peuples du païs de Calabre 62,

ou bien:

Pour tant dist un expositeur que Trace au texte de Valere signifie une region de Inde la majeur⁶³.

⁵⁸ Ms cit., f. 344^r. Le degré d'information sera en l'occurrence nul: «Ardea est une bonne ville» (f. 242^v); il est à noter toutefois que le texte latin porte *Ardeae* tout court, mais l'on sait que la «nudité» des noms propres répugne aux traducteurs; on verra sur ce point J. RYCHNER, *Observations sur la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire* (1354-1356), in *L'Humanisme médiéval*, cit., surtout pp. 260-261.

Ms cit., f. 255^r, on pourrait multiplier les exemples; je citerai seulement: «Crepides sont une maniere de souliers desquels on usoit pour convoitise/ comme on fait maintenant des souliers a poulaine» (f. 161^r) où l'on voit que si le but du traducteur-lexicographe est de fournir des renseignements, l'occasion fait de lui un traducteur-moralisateur.

⁶⁰ Ms cit., f. 186^v.

⁶¹ Par exemple: «Selonc ce que dist Travet en l'exposicion de Boece *De consolacion* sur le IIII^e prose du premier livre» (ms cit., f. 307^v).

⁶² Ms cit., f. 307°.

⁶³ Ms cit., f. 364^r. La présence du modèle latin n'est pas sans conditionner le choix verbal du traducteur, comme M. Monfrin l'a démontré en ce qui est de la traduction de Tite-Live faite par Pierre Bersuire à l'aide du commentaire de Nicolas Treveth (Cf. J. MONFRIN, *La Traduction*

Si je ne suis pas en mesure d'avancer le nom des «expositeurs» auxquels était redevable Accurso di Cremona, qui à tout le moins a utilisé un de ces manuscrits qui sont en même temps collecteurs de variantes et collecteurs de gloses déjà en latin, nous savons que Giovanni Boccaccio, pour la deuxième rédaction de sa traduction de Valère a eu recours au commentaire de Dionigi da Borgo S. Sepolcro⁶⁴. Et c'est le nom de Dionigi da Borgo S. Sepolcro qui revient explicitement dans le commentaire lié à la traduction française. Implicitement, Nicolas de Gonesse exploite aussi le commentaire de Luca da Penne. C'est dire que l'information encyclopédique est canalisée par la tradition⁶⁵.

Or, la présence de la tradition latine dans les textes de langue vulgaire est imposante, opérant à tous les niveaux et conditionnant la langue du traducteur⁶⁶ même là où on s'attendrait à la trouver dégagée d'un modèle (gloses, commentaires, additions). Du point de vue de l'information, il s'ensuit que la frontière entre taxonomie d'expérience et taxonomie scientifique se révélera fictive. Néanmoins, comme dans un dictionnaire, la sélection et la présentation de l'information fournie par une traduction-commentaire gardera un caractère hétérogène.

Source : Di Stefano, Guiseppe. *Essais sur le moyen français*. Liviana Editrice, Padova, 1977. p. 49-67.

fr

française, cit., p. 141).

⁶⁴ Voir plus haut le chapitre sur *Tradition et traductions*.

⁶⁵ Nous ferons la synthèse de ces données dans le volume que nous préparons sur *La Tradition* érudite; cf. G. DI STEFANO, *Ricerche su Nicolas de Gonesse traduttore di Valerio Massimo*, «Studi Francesi», 26, 965, pp. 201-221; pour la dette de Raoul de Presles traducteur du *De civitate Dei* (la traduction est «plus que doublée»par le commentaire) envers les commentaires latins antérieurs, nous renvoyons à R. BOSSUAT, in *Histoire Littéraire de la France*, t. XL, 1972, p. 156; quant à Boccace «lecteur» de Dionigi da Borgo S. Sepolcro: «evidentemente questa chiosa influenzò il traduttore (il s'agit de la traduction toscane de Valère) nel suo rimaneggiamento»(M.T. CASELLA, *Il Valerio Massimo in volgare*, cit., p. 120).

⁶⁶ Cf. G. DI STEFANO, *Tendenze culturali del primo Umanesimo francese*, cit. p. 404. Il est intéressant de noter que, dans les commentaires en langue latine, le lexique s'enrichit de termes empruntés à la langue vulgaire: *«Atrium* proprie est ampla, magna et spaciosa domus, quam Gallici tinellum vocant» (comm. de Luca da Penne, ms Auch 8, f. 83^r); *«triclinium*: cenaculum quod Gallici tinellum vocant»(f. 290^r); *« laticlavia*: hanc tunicam Italici guarnaciam vocant [...] vestis prout sunt hodie que in romana curia vocantur tabardi» (f. 176^r).